

BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès des
Nations Unies*



Unité - Progrès - Justice

HUITIEME REUNION DES ETATS PARTIES AU PROGRAMME D'ACTION EN VUE DE PREVENIR, COMBATTRE ET ELIMINER LE COMMERCE ILLICITE DES ARMES LEGERES ET DE PETITS CALIBRES (BMS8)

-----0-----0-----
-----0-----

Point 6 : Examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects aux niveaux national, régional et mondial

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

Monsieur l'Intendant Colonel-Major

Fatogoma Anselme SANOU,

Secrétaire Permanent

Commission nationale de contrôle des armes

New York, le 27 juin 2022

(Vérifier au prononcé)

**Monsieur le Président,
Distingués délégués,**

Comme c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi, au nom de la délégation du Burkina Faso, de vous adresser mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de notre réunion et pour la manière avec laquelle vous dirigez nos travaux.

La délégation du Burkina Faso tient également à vous assurer de sa pleine coopération et souhaite un plein succès à nos travaux.

Le Burkina Faso se réjouit de prendre part à cette importante Conférence et de partager avec les autres Etats Parties ainsi que les organisations internationales et non gouvernementales, ses vues relativement sur la question au cœur de notre ordre du jour à savoir le programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

La délégation du Burkina Faso souscrit à la déclaration faite par la République Fédérale du Nigeria au nom du Groupe Africain. Je voudrais faire quelques remarques à titre national.

Monsieur le Président,

Le trafic illicite des armes constitue une réelle menace pour la paix et la stabilité de tous les Etats voire même pour la survie de certains. Ce commerce illicite fragilise les équilibres régionaux, renforce la corruption et alimente les réseaux de criminalités transnationales organisées et de terrorisme portant ainsi préjudice aux multiples efforts de développement de nos pays.

Depuis 2015, l'Afrique subsaharienne, en particulier le Burkina Faso, est en proie au terrorisme. Ce phénomène a créé un climat d'insécurité sans précédent qui oblige les populations à des déplacements internes forcés avec son corollaire de conséquences notamment la crise humanitaire et alimentaire. Subséquemment, il faut le souligner, ce commerce illicite est

également la conséquence des conflits armés qui n'ont pas été suivis d'opérations efficaces de désarmement.

La délégation du Burkina Faso est convaincue qu'il peut exister un commerce légitime des armes reconnu et respecté par les parties au Programme d'action qui ne s'oppose d'ailleurs pas au droit de tout Etat souverain de s'armer légitimement en vue de défendre son intégrité territoriale et ses citoyens. Elle est consciente que la préservation de la paix et de la sécurité au niveau national, régional et internationale doit être un impératif absolu.

Sur le plan juridique, le Burkina Faso est partie aux Instruments universels pertinents tel que le Traité sur le Commerce des Armes (TCA) et la convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre. Il est également partie à l'ensemble des accords internationaux sur la lutte contre le terrorisme.

En outre, conscient que la préservation de la paix doit être un impératif absolu pour tous les Etats, le Burkina Faso a mis en place un cadre juridique et institutionnel robuste illustré par l'adoption de la loi n°014-2019/AN et la mise en place d'institution à l'instar de la Commission Nationale de Contrôle des Armes (CNCA). Cette dernière est l'autorité de mise en œuvre du TCA. Dans l'exécution de sa mission, elle a élaboré des procédures et des règles en vue d'une meilleure régulation du commerce des armes et de leur utilisation. La loi n°030-2021/AN du 18 mai 2021 portant régime général des armes, de leurs pièces, éléments, munitions et autres matériels connexes au Burkina Faso vient renforcer et compléter le dispositif juridique.

Monsieur le Président,

Ma délégation félicite les pays qui se sont engagés dans cette lutte et appelle ceux qui ne l'ont pas encore fait, à y adhérer car la lutte contre le commerce illicite des armes ne saurait être l'apanage d'un seul ou d'un

groupe d'Etats de même que son universalisation. Il faut une dynamique d'ensemble.

Monsieur le Président,

Pour terminer, le Burkina Faso accorde un intérêt à l'ordre du jour de la présente conférence des Etats Parties qui va délibérer sur de nouvelles orientations sur la mise en œuvre du Programme d'action pour les Etats Parties et les partenaires que sont les industriels et la société civile.

Enfin, la délégation du Burkina Faso exhorte les Etats membres à surmonter leurs divergences sur les questions spécifiques, afin de parvenir à l'adoption du document final de la BMS8 par consensus.

Je vous remercie.